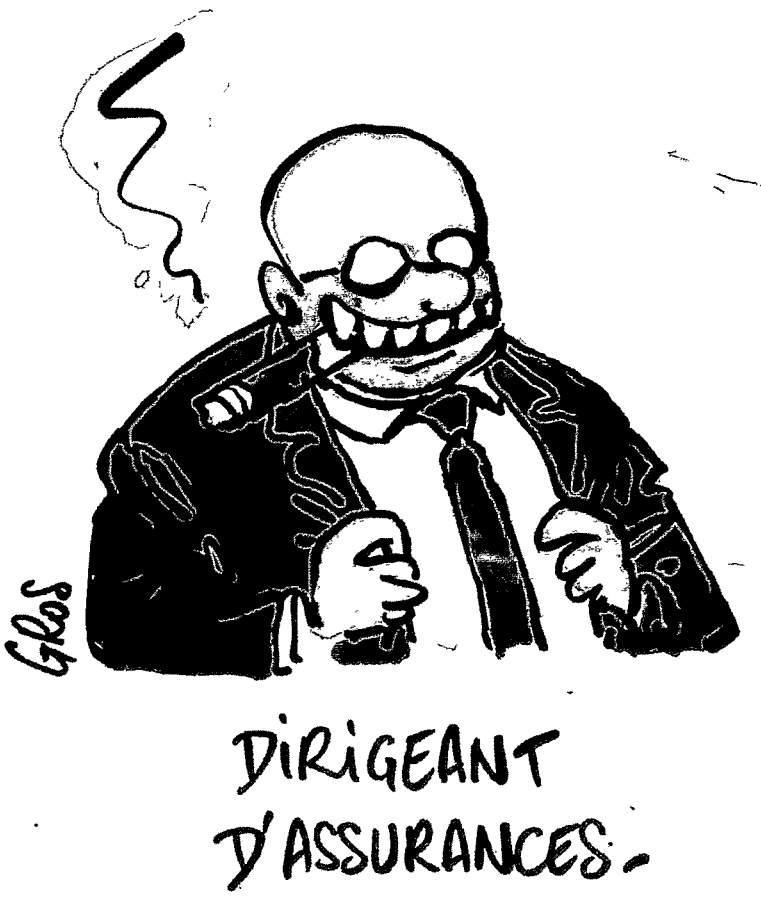
FAUSSES MUT
VRAIES POMP

Les MMA, Maaf et autres GMF ne manquent jamais une occasion de rappeler leurs différences : plus solidaires, moins tournées vers les profits que les compagnies d'assurances. Pas si simple : assises sur un tas d'or, beaucoup gèrent leurs affaires comme de vrais capitalistes, au mépris de leurs sociétaires.

PAR EMMANUEL LÉVY

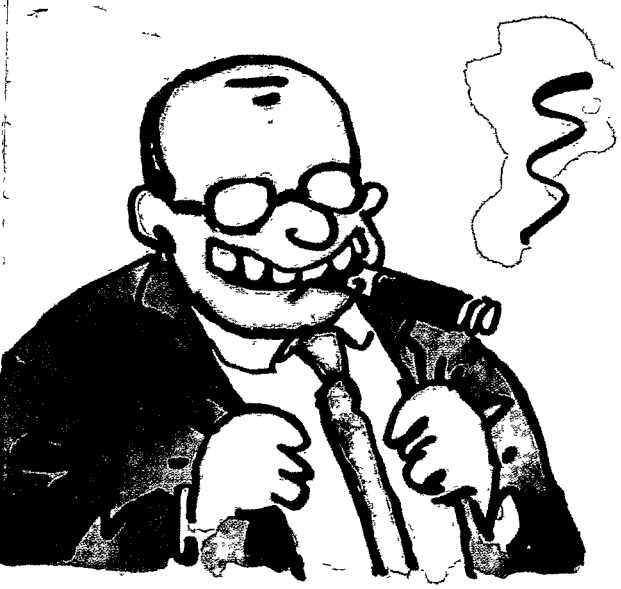


Le petit monde du mutualisme sait trouver les mots justes. Pour toucher. Pour attendrir, même. « Responsables », « solidaires », « sans but lucratif ». Leurs statuts aussi empruntent des termes chaleureux. Les vrais patrons ne s'appellent pas les « actionnaires », comme dans les compagnies d'assurances, mais les « sociétaires », comme dans les phalanstères des utopies socialistes d'antan. Et puis, surtout, depuis l'arrivée du Covid, les mutualistes savent joindre le geste à la parole. Avec les confinements, les sinistres auto qui baissent et leur trésor de guerre qui grossit d'autant, ils peuvent jouer les généreux. Ils claironnent leurs bonnes actions : la Maif annonce allouer 200 millions au fonds de solidarité pour accompagner les artisans, la Macif dispense 20 millions aux plus fragiles (via notamment une aide à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris), le groupe Covéa (Maaf) y va aussi de son chèque à la Fondation des femmes.

Suffisant ? Loin de là. D'abord, l'association de défense des consommateurs UFC-*Que choisir* vient de passer au peigne fin les tarifs des complémentaires santé des mutuelles pour cette année 2021 et, surprise, les primes augmentent de 4,3 % après déjà deux années de sensible hausse. Et puis, surtout, les sociétaires attendent plutôt des remboursements sonnants et trébuchants. Sur la seule branche santé, *Que choisir* évalue la surprime des mutuelles à 2,2 milliards. À cette somme, il faudrait ajouter les « excédents » de l'assurance auto liés à une baisse de 17,7 % des accidents l'année dernière. Certes, la Maif va rembourser 30 € par véhicule assuré. Certes, la petite Mutuelle de Poitiers assurances (MPA) va consentir 2 % de ristourne. Mais les

"CHEZ COVÉA, COMME CHEZ MONCEAU MUTUELLES OU AG2R, IL N'Y A PLUS DE BASE. LES DIRIGEANTS NE SONT PLUS SOUMIS AU CONTRÔLE." UN EX D'ACPR

UELLES, ES À FRIC



DIRIGEANT DE MUTUELLE.

mutuelles disposent de ressources, de réserves : redonner un peu d'argent, ce n'est donc pas courir à la faillite... Rendre l'argent aux sociétaires : le principe est pourtant explicite jusque dans les statuts, c'est le cas pour la GMF comme pour MMA. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le gendarme du secteur, ne semble pas trop s'en émouvoir.

Cette histoire de remboursement du « trop-perçu » inquiète particulièrement le plus important des mutualistes : Covéa. Derrière ce nom, inconnu du grand public, se cachent en réalité trois des plus gros acteurs du secteur : GMF, MMA et Maaf. Ensemble, ces mutuelles pèsent près de 30 % des cotisations santé et un tiers des contrats de l'assurance habitation et automobile. Près de 11,4 millions de clients, ou plus précisément 11,4 millions de sociétaires. Paradoxe : ceux qui ont le pouvoir de nommer les dirigeants et qui votent la gestion des fonds récoltés ne pourraient donc pas... exiger leur remboursement ? Entre la théorie et la pratique...

La crise du Covid est en effet l'occasion de mesurer le gouffre qui est apparu entre la gouvernance des mutuelles et leurs sociétaires. *« Chez Covéa, comme chez Monceau mutuelles ou AG2R, il n'y a plus de base. Les dirigeants ne sont plus soumis au contrôle »*, assure sous couvert d'anonymat un ancien membre de l'ACPR. Trois grands noms du secteur que ce haut fonctionnaire ne choisit pas au hasard. Selon nos informations, ces trois opérateurs font depuis près d'un an l'objet d'une enquête approfondie de la part du gendarme des assurances. Deux lettres ont été envoyées par l'ACPR à Covéa afin de clarifier la situation de Thierry Derez, son tout-puissant PDG qui a la fâcheuse tendance de concentrer beaucoup de pouvoirs via une cascade de holdings. Le groupe >

LE PARCOURS DU COMBATTANT **DE BERNADETTE**

Entrée dans l'Éducation nationale dans les années 1950 comme institutrice, Bernadette Pagès *« a consacré toute sa vie aux enfants »*, raconte un de ses fils. Une vie au service des autres. Et, comme une grande majorité de profs, elle adhère aux contrats proposés par Préfon, la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique. Le 10 mai 1991, elle souscrit au contrat Préfon-dépendance, qui lui promet une rente mensuelle lorsque ses vieux jours arriveront en échange d'une cotisation trimestrielle de 828 francs (soit 126 €). Sage précaution, sur le papier en tout cas. Trente ans de cotisations plus tard, à l'orée de ses 91 ans, Bernadette Pagès décide de faire jouer sa garantie. Et pour cause, atteinte d'un cancer, sa situation ne lui permet plus de gérer les choses seules. En octobre 2020, son médecin traitant saisit la complémentaire. Espoir vite douché. Le 5 novembre, l'ancienne institutrice reçoit un refus pur et simple de Préfon. Pis, le courrier se contente d'indiquer que le *« service médical »* n'a pas estimé que sa situation lui permettait de *« bénéficier des prestations correspondantes »*, sans plus de précisions. Un choc. Sa santé décline rapidement. Ses enfants décident de ne rien lâcher et montent un nouveau dossier. Nouveau refus avec, en prime, un copié-collé du précédent courrier. *« Ils ne prenaient même pas la peine de justifier leur décision »*, s'indigne son fils. Le 30 novembre, Bernadette rassemble ses forces et rédige un courrier avec accusé de réception pour dénoncer *« le manque de rigueur professionnelle et l'inhumanité »* de Préfon et prévenir que son avocat va saisir l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). La formule fait mouche ! Le 23 décembre, Préfon émet un *« avis favorable »* pour le versement d'une rente de 1 167,58 € mensuelle à compter du 6 janvier. Maigre consolation puisque Bernadette, admise dans un centre de soins palliatifs, est décédée mi-janvier. ■

BRUNO RIETH



> jure de mettre sa gestion au carré. Révélée par *la Lettre de l'Expansion*, la nomination du très politique Jean-Pierre Jouyet comme administrateur du groupe et représentant du Trésor constitue sans doute un signe de reprise en main.

Montage financier complexe

Dans cette histoire, les 11,4 millions de sociétaires Maaf, MMA et GMF apparaissent bien loin, bien dépassés. Pis, une bataille boursière de haut vol s'est jouée sous leurs yeux en 2018. Le gentil mutualiste Covéa voulait mettre sous sa coupe Scor, un géant de la réassurance piloté par Denis Kessler, ancien numéro deux du Medef dans les années 2000, au prix de 10 milliards d'euros en cash. Une OPA avec l'argent des sociétaires ! Mais l'opération échoue. Et une question se pose : pourquoi ne pas piocher dans le magot pour le rendre aux assurés ? Que nenni ! Thierry Derez retourne faire ses courses. La cible s'appelle PartnerRe, un autre réassureur détenu par Exor, une des filiales de la holding de la famille Agnelli. Re-échec. Le Covid passe par là, la valeur de PartnerRe s'effondre de 4 milliards et Covéa rompt les négociations. Les deux groupes s'approchent d'un montage financier complexe en forme de *gentleman's agreement*, à mille lieues de l'esprit mutualiste. Selon nos informations, l'accord signé par Thierry Derez lui-même et monté par Goldman Sachs a également attiré l'attention des enquêteurs de l'ACPR. En cause, l'énormité des frais que Covéa se serait engagé à verser à Exor pour le dédommager de l'opération PartnerRe.

Encore plus loin, la rémunération de Thierry Derez, au-delà des 2 millions d'euros, comme nous l'ont affirmé plusieurs proches

"LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTAIRES SONT VERROUILLÉES. CHEZ GMF, L'ANS DIRIGÉE PAR D'EX-CADRES MAISON, A LA MAIN." THIERRY AMAURE

LE MUTUALISME EN (GROS) CHIFFRES

Dans le paysage des mutuelles, quelques groupes se taillent la part du lion. Deux d'entre eux affichent un nom obscur, mais regroupent des marques bien connues du public : avec ses fleurons MMA, Maaf et GMF, Covéa a totalisé **15 milliards d'euros de chiffre d'affaires** en 2019, selon *l'Argus de l'assurance*. De son côté, le groupe VYV, grâce à ses quatre pavillons (Harmonie, MGEN, MGEFI et MNT), a enregistré 7,6 milliards de rentrées d'argent.

Sur la troisième marche du podium, Groupama a quant à lui engrangé 12 milliards d'euros. Leur poids reste toutefois nettement en dessous de celui d'Axa, le cador français du secteur : Covéa ne représente qu'environ deux tiers de son chiffre d'affaires. Pris ensemble, les cinq premiers groupes mutualistes ont capté 43 % du marché d'assurance de biens et de responsabilité civile en 2019. Leur part est plus réduite dans la couverture des personnes : ils cumulaient ensemble 10 % du chiffre d'affaires réalisé dans cet autre grand pan du secteur. Ce dernier chiffre cache toutefois une présence hétérogène. Car si les mutuelles sont moins actives dans l'assurance vie, elles sont bien implantées dans le domaine de la santé. Au total, les 30 plus grandes complémentaires mutualistes affichent ainsi environ **27 millions de « personnes protégées »**, c'est-à-dire d'assurés et d'ayants droit. Dont 10 millions rien que pour le groupe VYV. Dans ce domaine, la concentration s'est nettement accrue ces dernières années. En 2019, les trois plus gros groupes encaissaient en effet plus de la moitié des cotisations perçues par l'ensemble du top 30, alors qu'en 2014 le trio de tête ne captait que 38 % de ce pactole. Le résultat de plusieurs fusions récentes, qui ont fait naître des mastodontes de la mutualité. ■ SÉBASTIEN GROB

du dossier. *« Son pouvoir est sans contrôle. Les élections des délégués des sociétaires sont verrouillées. Chez GMF, par exemple, l'Association nationale des sociétaires (ANS), dirigée par des anciens cadres maison, a la haute main sur tout le processus »*, dénonce Thierry Amarre, délégué CGT de la GMF.

Leur stratégie ? Le népotisme

Ailleurs aussi, les sociétaires passent pour de simples bailleurs de fonds. À la petite Monceau mutuelles, Gilles Dupin, le tout-puissant PDG de l'ancienne mutuelle des pieds-noirs, a écarté toute forme de contre-pouvoir. Sa stratégie ? Le népotisme. À l'assemblée générale du 25 juin de la Mutuelle centrale de réassurance (MCR), le véritable centre du pouvoir de la galaxie formée par les entités du groupe Monceau Assurance, le gros des troupes des délégués sociétaires présents était en effet en lien direct avec le PDG. On y comptait ainsi Cécile Martinot, la directrice générale déléguée du groupe, administratrice et représentante des salariés au sein du conseil d'administration de la MCR et compagne de Gilles Dupin ; les enfants et la mère de Cécile Martinot. La famille directe Dupin est aussi présente en force, à l'instar de ses filles jumelles, accompagnées de leur mari… Elles ne sont pas que déléguées des sociétaires. Elles occupent également les postes clés de DRH adjointe et de directrice de l'audit interne. *« La crise des représentations nous touche aussi. Nous avons du mal à faire venir des gens dans nos AG. Harmonie, pour ne citer qu'elle, y arrive en créant une logique régionale avec une vraie vie militante, grâce à des actions au plus près, avec ses Ehpad notamment. Nous avons besoin de réinventer notre modèle. Trouver les moyens de réconcilier les citoyens avec les corps intermédiaires. Pour désigner les délégués, nous réfléchissons par exemple à un tirage au sort parmi nos adhérents »*, assure Thierry Beaudet, président de la Fédération nationale des mutuelles de France (FNMF).

Un tirage au sort parmi les sociétaires pour désigner des délégués ? Le hasard pour mettre un peu d'ordre dans cet univers… ■ E.L.

